

FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Table des matières

I. Contexte général	2
II. Mécanismes de financements existants	2
III. Examen d'un futur cadre financier prenant en compte les priorités de l'Afrique	5
IV. Description des principales propositions nouvelles de financement	6
V. Recommandations aux Parties	7

Tableau 1 : Résumé des mécanismes de financements existant en dehors de la CCNUCC (fonds hors Convention) destinés au changement climatique.....	4
--	---

Tableau 2 : Résumé des nouveaux mécanismes de financement pour le changement climatique	8
---	---

Le présent document a été élaboré en vue de la Session Spéciale du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique sur le changement climatique, qui aura lieu à Addis Abeba le 3 septembre 2009. Un avant-projet en a été soumis à la Commission de l'Union Africaine, au Secrétariat du NEPAD, à la Commission Économique pour l'Afrique des Nations unies et à l'Unité de Soutien du FPA. La version finale est diffusée sous la responsabilité de l'institution auteur, en l'occurrence le Secrétariat du NEPAD.

I. Contexte général

1. Les coûts à supporter par les pays en développement au titre de l'adaptation sont très élevés selon les estimations et pourraient atteindre 86 milliards \$ par an en 2015 d'après des prévisions du PNUD datant de 2007¹. En outre, les financements requis pour que l'Afrique puisse réduire ses niveaux de carbone, par exemple pour accroître l'accès à une énergie à faible teneur en carbone et préserver ses forêts, devraient être très importants. Une nouvelle politique concernant le changement climatique devrait être de nature à attirer de nouveaux financements internationaux et permettre de relever un défi de cette taille.

2. En comparaison de ces besoins importants, le total des engagements aux Fonds mis en place pour recueillir des contributions volontaires à la CCNUCC pour aider les pays en développement, se chiffrent seulement à environ 300 millions \$ -- dont la moitié seulement a été décaissée. Outre ce qui précède, des ressources modestes sont disponibles à partir d'un arsenal d'instruments financiers conçus pour réaliser des objectifs multiples se rapportant au climat. A l'exception du Fonds d'adaptation², mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto et financé à partir d'un prélèvement correspondant à deux pour cent du produit des projets du Mécanisme de Développement propre (MDP), toutes les autres contributions volontaires se font à titre volontaire.

3. L'important déficit de financement relatif aux mesures d'adaptation dans les pays en développement, a fait du financement une question d'importance primordiale dans le contexte des négociations climatiques. La nécessité de nouvelles sources de financement a été explicitement exprimée dans le cadre du Plan d'Action de Bali (PAB). Ainsi, outre le fait de souligner la nécessité de fournir aux pays en développement des ressources financières additionnelles adéquates provenant de sources officielles et concessionnelles, le PAB a également mis l'accent sur les 'moyens de financement novateurs' ainsi que la 'mobilisation des financements et des investissements des secteurs public et privé, y compris la facilitation de choix d'investissements'.

4. Parallèlement à l'important déficit de financement, il existe également des défis de taille en ce qui concerne la structure, le mode d'administration et d'affectation des fonds. Au chapitre des préoccupations les plus courantes des pays en développement, figure le rôle excessivement important des pays développés dans la prise de décisions concernant l'affectation et les décaissements de fonds, les procédures longues et complexes qui rendent difficile l'accès aux financements, et dans certains cas, le caractère inadéquat de certains de ces instruments pour les pays à faible revenu dont les économies sont principalement basées sur l'agriculture, les ressources forestières et les ressources naturelles. Cette situation a conduit les pays en développement à exprimer fortement leur préférence pour que les différents arrangements financiers institutionnels soient placés sous le contrôle de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC.

II. Mécanismes de financements existants

5. Il y a eu une prolifération de nouvelles initiatives de financements liés au climat, couvrant les volets 'adaptation' et 'atténuation', et pouvant être regroupées soit en fonction des sources de financement – des initiatives financées par des contributions publiques internationales, couvrant la majorité des mécanismes existants, et ceux qui se fondent sur les financements au prix du marché du carbone, y compris le Fonds d'Adaptation ou par leur structure d'administration – des financements dont la coordination est assurée sous l'autorité de la CCNUCC/Protocole de Kyoto (connue informellement

¹ L'éventail des estimations globales de coûts d'adaptation marginaux est très élevé, incitant à poursuivre la recherche sur cette question.

² Le Fonds d'Adaptation devrait être opérationnel vers la fin 2009.

sous le nom de fonds de Convention) et les fonds gérés soit directement par les agences bilatérales de financement ou administrés par la Banque Mondiale et d'autres agences multilatérales, également connus sous le nom d'initiatives de financement hors Convention.

6. Sous l'égide de la CCNUCC, il a été procédé à la mise en place de trois fonds ayant pour objectif de répondre à des besoins dans le domaine climatique et gérés par le Fonds pour l'Environnement mondial en tant que facilitateur majeur du mécanisme de financement dans le cadre de la Convention. Le Fonds spécial pour les changements climatiques a pour sa part été créé à l'effet de financer des projets dans le domaine du renforcement des capacités, de l'adaptation, du transfert de technologies et de l'atténuation des changements climatiques. Le Fonds des Pays les Moins Avancés a été conçu dans le but d'aider les pays concernés à faire face aux coûts inhérents à l'élaboration et la mise en œuvre de leurs Programmes d'action nationaux en matière d'Adaptation. (NAPAs). Les ressources générées au titre de ces fonds sont loin de satisfaire les besoins des pays africains dans le cadre de leurs efforts d'adaptation au changement climatique. Le Fonds d'adaptation, le plus récent des fonds de convention, a été mis en place afin de financer les programmes et les projets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto. Le financement provient pour l'essentiel du produit d'un prélèvement de 2% sur les transactions au titre du MDP. Les pays en développement parties au protocole soutiennent en général la structure d'administration du Fonds d'Adaptation car elle leur assure une meilleure représentation. Créé en 2001, le Fonds d'Adaptation ne devrait être opérationnel, selon les prévisions, que vers la fin 2009.

7. Le *Mécanisme de Développement propre (MDP)* a été mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto afin d'aider les pays en développement dans leurs efforts visant à promouvoir le développement durable et de permettre aux pays développés parties au Protocole (Annexe I) de respecter leurs engagements en ce qui concerne la réduction des émissions. En 2007, le produit de la vente des allocations d'émission provenant des projets MDP s'est chiffré à 7,4 milliards de dollars, soit le triple de sa valeur de 2005. Le MDP procure ainsi aux pays en développement une source importante de financement de carbone pour favoriser le développement durable. Il reste que, si le MDP s'est avéré une réussite pour ce qui est de générer des projets de réduction dans nombre de pays africains, sur les 1600 projets recensés³ dans le monde, 30 seulement étaient situés en Afrique dont 15 en Afrique du Sud⁴. Ce dernier pays est le seul à avoir délivré des Unités de Réduction Certifiées des Emission (URCE) et partant, dispose de crédits à vendre. La faible part de l'Afrique dans les transactions relatives au MDP tient à un certain nombre de facteurs : les barrières liées aux modalités et procédures du MDP, le champ de couverture du MDP, les entraves financières, institutionnelles et de capacités des pays hôtes, auxquels s'ajoute le fait que les émissions de gaz à effet de serre, à l'exception probable de l'Afrique du Sud et du Nigeria, sont faibles.

8. Le caractère plus contraignant des exigences techniques et procédurales des projets MDP a eu pour effet de détourner nombre d'initiateurs de petits projets vers le *marché volontaire du carbone* dont la valeur des transactions a enregistré une hausse de 240% en 2007, pour passer à 331 millions de dollars. Les opérations sur le marché volontaire sont principalement pilotées par les compagnies à forte émission soucieuses de se préparer en prévision de l'application de règles obligatoires en matière d'échanges d'émissions sur leurs zones d'activité, des firmes cherchant à compenser leurs émissions dans le cadre d'une stratégie marketing respectueuse de l'environnement et des particuliers attachés à l'environnement. La controverse concernant l'intégrité des compensations en fixation de carbone généré sur le marché

³ L'approbation des projets de MDP obéit à un processus de revue rigoureux ; seuls les initiateurs de projets agréés sont habilités à délivrer des Unités de Réduction Certifiées des Emissions (URCE).

⁴ Les autres pays africains disposant de projets MDP agréés sont l'Egypte et le Maroc (4 projets), le Nigeria et la Tunisie (2 chacun) et le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda (1 chacun). Source: Base de données de projets IGES MDP (mai 2009).

volontaire non réglementé, a donné lieu à une panoplie de normes administrées par des tiers indépendants pour la validation de projets de compensation et la vérification de leur carbone et leurs bénéficiaires plus larges. Dans ce cadre, il s'agit par-dessus tout de veiller au piégeage réel et permanent du carbone, de promouvoir une durabilité environnementale plus large et d'apporter des résultats positifs aux collectivités locales. L'accès au marché volontaire du carbone pourrait constituer une bonne piste d'apprentissage sur la voie d'un MDP plus propre et de futurs mécanismes de même type axés sur le marché, pour les REDD.

9. Si le produit de la vente d'allocations d'émissions liés à des projets MDP a été jusqu'ici plus que modeste pour l'Afrique, les informations les plus récentes laissent entrevoir une tendance encourageante en ce qui concerne le nombre de nouveaux projets MDP. A la date d'avril 2009, 23 pays africains avaient soumis un total de 102 projets MDP⁵ en réserve. Il importe par conséquent que les états africains fassent en sorte d'exploiter les opportunités du marché du carbone et de développer une position claire en vue des négociations post-2012, afin d'accroître le flux des ressources requises pour faire face au défi posé par l'adaptation climatique et le développement durable. Mieux encore, le volet 'développement durable' des projets MDP offre une opportunité aux pays africains pour développer l'expertise et les capacités permettant de concevoir et de mettre en œuvre des projets visant à favoriser le développement durable et contribuer aux efforts déployés au niveau mondial en vue de l'atténuation des effets du climat. Les pays doivent par conséquent tout mettre en œuvre afin d'obtenir la reconnaissance de l'objectif de développement durable du MDP.

10. Les initiatives en matière de financement gérées en dehors de la CNUCC sont beaucoup plus importantes du point de vue du volume et ont pour objectif de répondre tant au défi de l'adaptation que celui de l'atténuation. Le tableau I en propose un résumé.

Tableau 1 – Résumé des mécanismes de financements existant en dehors de la CCNUCC (fonds hors Convention) destinés au changement climatique

FONDS	MONTANT ENGAGEMENT/ ADMINISTRATEUR	BREVE DESCRIPTION
Fonds d'Investissement climatique (FIC) comprenant le Fonds climatique stratégique (FCS) et le Fonds des Technologies propres (FTP).	6,3 milliards \$, Banque mondiale	Mise en œuvre de nouvelles approches ou intensification des activités de développement du : <ul style="list-style-type: none"> ◆ FCS: accroître les capacités de résistance au changement climatique, réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts (à l'étude); iii) mise à l'échelle des énergies renouvelables. ◆ FTP : démonstration et transfert de technologies à faible teneur en carbone.
Fonds de Partenariat pour le Carbone forestier (FPCF)	165 millions \$, Banque mondiale	Concentration sur l'atténuation à travers le REDD.
Fonds de Partenariat pour le Carbone (FPC).	470 millions \$, Banque mondiale	Soutenir les pays en développement sur la voie du développement de systèmes à faible teneur en carbone. Composantes du Cadre d'Investissement pour l'Energie propre et le Développement (CIEP).
Fonds de la Forêt du Bassin du Congo (FFBC)	200 millions \$, BAD	Promouvoir la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et l'atténuation à travers le REDD.
Priorité stratégique relative à l'Adaptation (PSA)	50 millions \$, GEF	Programme pilote sur 3 ans relatif à la planification en matière d'adaptation.

⁵ PNUE Risoe, MDP/JI Analyse de perspectives et Base de données (mai 2009).

Programme NU-REDD	35 millions \$, PNUD	Concentration sur l'atténuation à travers le REDD.
Fonds pour la réalisation des OMD- Guichet Environnement et changement climatique (OMD)	90 millions \$, PNUD	Concentration sur l'adaptation et l'atténuation générale.
UE-Alliance mondiale pour le Changement climatique (AMCC)	300 millions \$ (€220m), UE	Concentration sur l'adaptation, l'atténuation générale et le REDD.
Initiative 'Cool Earth' (Japon)	10 milliards \$, Japon	Concentration sur les activités d'adaptation et d'atténuation.
Fonds de transformation de l'Environnement (R.U.)	1,2 milliard \$ (£800m), R.U.	Concentration sur l'adaptation et l'atténuation, certains volets étant administrés par la Banque mondiale et la BAD (Fonds forestier du Bassin du Congo).
Initiative internationale sur le Climat (Allemagne)	170 millions \$(€120 m), Allemagne	Concentration sur l'adaptation et l'atténuation générale.
Initiative internationale sur le Carbone forestier (Australie)	180 million \$ (AUD 200m), Australie	Concentration sur l'atténuation à travers le REDD.

Source: Adapté d'une Note (auteur inconnu) produite à l'occasion de la Conférence sur le Financement du Développement pour le Changement climatique, Kigali, 21-22 mai 2009.

III. Examen d'un futur cadre financier prenant en compte les priorités de l'Afrique

11. Le Plan d'Action de Bali souligne la nécessité d'un soutien financier en faveur des pays en développement parties à la Convention et, plus spécifiquement, insiste pour que les futurs financements dans le domaine du climat soient 'adéquats', 'prévisibles', 'durables' et nouveaux et additionnels'. Ledit Plan reconnaît également que les financements officiels et concessionnels ne seront pas suffisants, d'où la nécessité de promouvoir 'des moyens de financement novateurs' et d'intensifier les efforts de mobilisation des financements et des investissements privés, y compris le financement du carbone.

12. Sur la base de ces principes essentiels, les préoccupations spécifiques de l'Afrique, telles qu'exprimées dans le document soumis par l'Algérie à la CCNUCC pour le compte du Groupe Afrique, ont porté principalement sur les points suivants:

- (i) Niveau des ressources financières globales: reflétant les principes de Bali concernant les financements 'adéquats', 'durables' et 'nouveaux et additionnels' et prévisibles ainsi qu'une préférence pour les subventions par rapport aux prêts;
- (ii) Répartition équitable de la charge, en soulignant la nécessité pour les pays africains de poursuivre leurs objectifs de développement durable, avec un accent sur le financement aux fins de l'adaptation;
- (iii) Gouvernance et accès: responsabilité devant la COP pour les financements dont il faut également pouvoir assurer le suivi, rendre compte de l'utilisation et effectuer la vérification – le concept du MRV introduit à Bali et examiné plus tôt sous le chapitre de l'Atténuation renforcée – un accès direct avec une gestion minimale par des intermédiaires pour éviter le morcellement.

13. *Un renforcement des mesures devant permettre de saisir les opportunités de contribuer à l'effort mondial d'atténuation.* Différents mécanismes de financement du changement climatique font l'objet de propositions de négociation:⁶ Certains d'entre eux peuvent potentiellement bénéficier aux économies africaines et devraient être activement soutenues. Si l'adaptation est une priorité pour l'Afrique, les

⁶ Les détails concernant les propositions des parties sont disponibles dans le texte des négociations de la réunion de juin de la COP et peuvent être consultés à l'adresse: <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awgla6/eng/08.pdf>

opportunités de contribuer à l'effort global d'atténuation, à travers un financement pour les Emissions réduites liées à la Déforestation et la Dégradation de la Forêt (REDD), qui fait partie de la proposition du Groupe Afrique, pourraient être davantage mises en exergue. De même, compte tenu de l'accès très faible de l'Afrique aux sources d'énergie modernes – actuellement, moins de 25 pour cent des foyers africains ont accès à l'électricité - la recherche d'un système assurant un faible niveau d'émissions en reposant sur le fort potentiel des énergies renouvelables (7 pour cent seulement du potentiel hydroélectrique de l'Afrique est exploité) permettrait d'ajouter du poids à la demande de l'Afrique pour une part plus équitable des ressources climatiques existantes et futures, en échange de sa participation active à l'effort global d'atténuation, tout en ayant un impact positif pour la croissance et l'emploi.

14. *Administration des mécanismes de financement.* Ainsi qu'indiqué plus haut, des ressources beaucoup plus importantes sont actuellement disponibles hors du cadre de la CCNUCC par rapport à celles qui sont à l'intérieur de ce cadre, ce qui fait qu'il est particulièrement difficile, du moins à court terme, de rassembler tous les arrangements de financement sous le contrôle de la CCNUCC, comme l'ont recommandé l'Afrique et plusieurs autres pays en développement parties à la Convention. En attendant, les efforts doivent être axés sur l'alignement des systèmes de gouvernance des fonds hors Convention sur ceux régis par la Convention. Une attention particulière doit être accordée à la question de l'équité.

IV. Description des principales propositions nouvelles de financement

15. De nouveaux financements internationaux sont requis en volumes suffisants et doivent être mis efficacement à disposition pour faire face au défi du changement climatique en Afrique. Différentes propositions sont à l'étude dans le cadre des négociations climatiques sur les sources de financement:

- *Vente de droits d'émissions:* Chacun des pays de l'Annexe I reçoit un certain nombre d'unités de gaz à effet de serre qu'il peut émettre et/ou échanger (*Unité de Quantité Assignée, UQA*). Le principe de financement qui sous-tend ce système est de céder une certaine part de ces UQA pour générer un revenu, plutôt que de les céder gratuitement. La proposition norvégienne est celle dont le champ est le plus large, la vente se déroulant en amont, avant l'allocation des UQA aux entités nationales. L'Allemagne a déjà mis en œuvre un tel système au niveau national et les Etats Unis envisagent également de le faire.
- *Prélèvements basés sur le marché du carbone:* le financement des mesures d'adaptation peut être généré en appliquant un prélèvement sur les unités échangeables du Protocole de Kyoto liées au MDP, des projets de mise en œuvre conjointe (s'apparentant au MDP mais dans lesquels les projets sont domiciliés auprès des parties figurant à l'annexe I) ou d'autres échanges d'émissions. Le prélèvement de 2 pour cent sur le produit du MDP pour mobiliser des financements destinés au Fonds d'Adaptation est un exemple de prélèvement sur le marché du carbone.
- *Redevances, droits ou taxes sur les émissions ou sur des activités spécifiques (comme les voyages par avion),* dans le cadre desquels les fonds sont réunis en facturant les particuliers et les compagnies sur la base de leur responsabilité en ce qui concerne le changement climatique et/ou de leur capacité de paiement.
- *Contributions estimés des pays industrialisés parties à la Convention en tenant compte notamment du PIB, des niveaux actuels des émissions ou de la contribution historique à la concentration de GES dans l'atmosphère,* selon une fourchette comprise entre 0,5 et 1% du PIB (proposition G77 plus Chine).
- *D'autres systèmes novateurs de financement de l'adaptation, comme l'émission d'obligations basées sur la solvabilité de l'émetteur pour servir de garantie.* Le Mécanisme de financement

climatique global préconisé par la Commission européenne est une proposition entrant dans cette catégorie.

V. Recommandations aux Parties

Pays africains

- Soutenir la création d'un environnement permettant de se tenir informé des procédures et exigences actuellement en vigueur ou dont la mise en place est proposée (exemple : des programmes/projets de financement bien préparés) pour l'accès aux financements;
- Soutenir le développement de plans et d'initiatives propres à assurer l'utilisation efficace et efficiente des nouveaux financements internationaux pour le changement climatique.
- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques pour mieux s'engager dans le processus du MDP, y compris par l'amélioration du climat intérieur des investissements.

Pays développés partenaires

- Fournir des ressources additionnelles significatives, conformément aux principes pertinents du PAB, pour contribuer au financement des efforts de l'Afrique en ce qui concerne l'adaptation et le développement d'une société à faible carbone.
- Veiller à ce que les financements futurs dans le domaine du climat soient de nature à assurer des ressources nouvelles, additionnelles, prévisibles et durables, y compris par le biais de sources de financement novatrices du changement climatique.
- Etre plus prompts à promouvoir l'accès de l'Afrique à l'information et aux procédures de financement et œuvrer à limiter au minimum les coûts des transactions pour l'accès aux fonds.
- Aider à financer le développement d'un environnement à faible carbone en Afrique, par exemple pour les Emissions réduites de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD), l'agriculture et un meilleur accès à l'énergie propre.
- Aider à rendre le marché du carbone, y compris un Mécanisme de Développement Propre réformé, plus adapté et plus équitable pour l'Afrique.
- Veiller à une affectation équitable des financements internationaux pour l'adaptation afin que les pays africains les plus vulnérables et démunis puissent en bénéficier, par exemple sur la base de l'impact du changement climatique, du revenu national et de la capacité de résistance au changement climatique.

Annexe 1

Tableau 2: Résumé des nouveaux mécanismes de financement pour le changement climatique

FONDS	SOURCE DES FONDS	FONDS CLIMATIQUES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT/ANNEE	OBSERVATIONS
VENTE AUX ENCHERES D'ALLOCATIONS D'EMISSIONS			
Vente aux enchères d'allocations d'émissions proposée par Norvège	Rétention partielle des allocations des parties figurant à l'annexe I, vendues aux enchères par un organisme international	20-30 milliards \$ par an	La vente aux enchères d'allocations semble être bien acceptée. L'UE a aligné sa position sur celle de la Norvège.
INITIATIVE CLIMATIQUE INTERNATIONALE DE L'ALLEMAGNE	9% des allocations d'émissions vendus au plan intérieur	80 millions \$ pour l'adaptation/la foresterie; 80 millions \$ pour l'énergie durable	
Fonds des Etats Unis pour l'Adaptation et la Sécurité nationale	Une partie des revenus provenant de la vente aux enchères des allocations d'émissions	S/O	
REDEVANCES BASEES SUR LE MARCHE DU CARBONE			
Elargir la redevance à la Mise en œuvre conjointe et/ou le commerce international d'Emissions	Elargir l'application du prélèvement de 2% sur le MDP à la Mise en œuvre conjointe/ le commerce international d'Emissions	2008–2012: 5,5–8,5 milliards \$ 2013–2020: 3,5–7,0 milliards \$	Les parties n'ont pas arriver à un consensus à Poznan. Il est peu probable que ce dossier soit de nouveau présenté.
DROITS, REDEVANCES OU TAXES SUR LES EMISSIONS OU DES ACTIVITES SPECIFIQUES			
Prélèvement international d'adaptation imposé aux usagers des transports aériens (IAPAL)	6 \$ par billet (Classe économique), 62\$ par billet (Classe Affaires/Première)	8-10 milliards \$ par an durant les 5 premières années d'application du système.	
Programme international de réduction des émissions maritimes (IMERS)	Prélèvement se fondant sur le prix moyen du carbone sur le marché mondial.	9 milliards \$ par an, en cas d'application à l'échelle mondiale.	Le programme IMERS a été examiné et adopté dans ses grandes lignes par différentes organisations, y compris la CCNUCC, le WWW, OXFAM et le PNUD.
Taxe suisse pour des mesures mondiales d'adaptation au	Taxe de (2 \$/t e CO ₂) sur les émissions de	48,5milliards \$ par an	Il semble y avoir une résistance à la taxe sur le carbone, en particulier si cette taxe doit être

carbone	combustibles. Niveau d'émission gratuit pour tous les pays, à raison de 1,5 tonnes de CO ₂ par habitant.		perçue localement et le produit utilisé à l'extérieur.
Mécanisme de partage de la charge proposé par Tuvalu (Schéma d'adaptation)	Prélèvement de 0,01% sur les tarifs du fret pour les transports internationaux aériens et maritimes assurés par les pays de l'annexe I, 0,001% sur les tarifs du fret pour les transports aériens et maritimes assurés par les pays ne figurant pas à l'annexe I (Exemptions pour les PMA et les petits Etats insulaires en développement)	40 millions \$ pour l'Annexe II; 30 millions \$ pour les pays ne figurant pas à l'Annexe I	Financement additionnel pour le Fonds des Pays en développement de la CCNUCC et le Fonds spécial pour le Changement climatique.
Fonds mondial pour le Changement climatique proposé par le Mexique	Le Mexique suggère la création d'un nouveau fonds (10 milliards \$ par an) et propose un prélèvement de 2% au titre des mesures d'adaptation	200 millions \$ par an.	
QUOTE-PART DES PAYS DEVELOPPES PARTIES A LA CONVENTION			
G77 plus Chine	0,5% à 1% du PIB des pays de l'Annexe I	201-402 milliards \$ par an	
AUTRES MECANISMES DE FINANCEMENT NOVATEURS			
Mécanisme mondial de financement du Climat de la Commission européenne			